



Formulaire H - Demande d'aide à l'homologation d'une entente

Si vous répondez par la négative à l'une des quatre questions suivantes, votre demande ne pourra être acceptée par le Service d'aide à l'homologation (SAH)

1. Êtes-vous partie à un jugement qui traite de la garde d'un enfant et qui fixe une pension alimentaire pour son bénéficiaire ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
2. Souhaitez-vous modifier ce jugement ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
3. Avez-vous discuté avec l'autre partie des aspects du jugement que vous voulez modifier ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
4. Êtes-vous parvenus à un accord ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Si vous avez répondu "Oui" aux quatre questions ci-dessus, remplissez les sections qui suivent.

Renseignements nominatifs

Nom de famille

Prénom

Numéro d'assurance sociale

Date de naissance

Adresse

Numéro

Rue

Appartement

Ville

Code postal

Numéro de téléphone

Numéro de cellulaire

Adresse électronique

Enfant(s) commun(s)

Nom

Prénom

Date de naissance

Renseignements nominatifs connus sur l'autre partie au jugement

Nom de famille

Prénom

Numéro d'assurance sociale

Date de naissance

Adresse

Numéro

Rue

Appartement

Ville

Code postal

Numéro de téléphone

Numéro de cellulaire

Adresse électronique

Questions pertinentes pour la préposée et l'avocat qui traiteront votre dossier

5. Est-ce Revenu Québec qui verse la pension ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
6. Identifiez les changements que vous désirez apporter au dernier jugement :	
A) Garde exclusive à madame	<input type="checkbox"/>
B) Garde exclusive à monsieur	<input type="checkbox"/>
C) Garde partagée	<input type="checkbox"/>
D) Droits d'accès	<input type="checkbox"/>
E) Pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint	<input type="checkbox"/>
F) Annulation de la pension alimentaire	<input type="checkbox"/>
G) Autre	<input type="text"/>
7. Avez-vous déjà eu recours au service de médiation de la Cour supérieure ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
8. Souhaitez-vous y avoir recours afin de compléter votre entente ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
9. L'un d'entre vous deux reçoit-il actuellement des prestations d'aide sociale ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
10. L'un d'entre vous a-t-il déjà reçu des prestations d'aide sociale depuis le prononcé du jugement actuellement en vigueur ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
11. Y a-t-il des arrérages accumulés sur la pension pour enfant ou sur la pension pour conjoint fixée par le jugement ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
12. Si oui, votre entente règle-t-elle la question des arrérages ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
13.	
13.1. Est-ce que vous et l'autre partie prévoyez soumettre votre demande ensemble au même bureau d'aide juridique ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
13.2. Si non, à quel bureau d'aide juridique ira l'autre partie au jugement.	
Coordonnées	<input type="text"/>
14. Avez-vous déjà choisi l'avocat qui rédigera votre demande conjointe en homologation de l'entente ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Coordonnées	<input type="text"/>
15. Quels sont vos revenus cette année ?	<input type="text"/>
16. Quel est le montant de la pension actuellement payée ou reçue ?	<input type="text"/>
17. Quel mode de paiement utiliserez-vous pour payer le Service d'aide à l'homologation d'une entente ?	<input type="radio"/> Carte de crédit <input type="radio"/> Comptant

Liste des documents que vous devrez apporter au bureau d'aide juridique lors de votre rendez-vous avec la personne préposée à l'accueil.

- Copie du jugement à modifier (Ce jugement est disponible au greffe du palais de justice où il a été rendu, au bureau de l'avocat qui vous a représenté ou, possiblement, sur le site : <http://www.jugements.qc.ca>)
- Copie du formulaire de fixation de pension alimentaire qui a servi pour établir la pension que l'on modifie (Ce formulaire devrait être disponible au greffe du palais de justice où le jugement qu'il accompagne a été rendu et l'avocat qui vous a représenté devrait en avoir une copie. Il ne se trouve cependant pas sur les sites qui publient les jugements en ligne.)
- Documents nécessaires à l'évaluation de votre admissibilité financière à l'aide juridique, le cas échéant. Si vous avez un conjoint, veuillez également apporter ses preuves de revenus.
- Vos preuves de revenus.

Signature

Date